

---

# Ville de Trois-Rivières

## Projet de règlement n° 109 / 2022 modifiant le Règlement accordant aux résidents de certaines voies publiques un droit particulier de stationner (2013, chapitre 109) afin d'y ajouter une partie du boulevard Laviolette et de la rue de Courval ainsi que la rue du Sablé

---

1. L'annexe I du Règlement accordant aux résidents de certaines voies publiques un droit particulier de stationner (2013, chapitre 109) est modifié par :

1° le remplacement du feuillet n° 24 par le suivant :



